

PROGRAMME DE FORMATION



Date : 6/04/2023

Intitulé de la formation

Formation Initiale Incendie Équipier de Première Intervention

Objectifs Pédagogiques

- Appliquer les consignes de sécurité incendie
- Reconnaître les différents types de feux, et les différents types d'extincteurs
- Utiliser l'extincteur approprié en fonction du type de feu
- Intervenir en sécurité
- Appliquer les consignes de sécurité lors de la mise en service d'un extincteur
- Reconnaître le signal sonore d'évacuation
- Maîtriser une évacuation
- Identifier les cheminements d'évacuation, les sorties de secours et le point de rassemblement de l'établissement
- Assurer la mise en sécurité des occupants

Public

L'ensemble des salariés, quel que soit leur poste

Nombre de participants

4 à 15 personnes

Lieu

Au sein de votre établissement
Salle (Ex : Salle de réunion) mise à disposition par le client
Prévoir une zone en extérieur pour la pratiques, équivalant à deux places de stationnement

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Durée

3h30-4h

Date(s) de formation

A définir

Intervenant

Formateur en Incendie
Sapeur-pompier en activité

Tarif

Prix HT/session
TVA non applicable, art.293B du CGI

Moyens Pédagogiques

Livret de formation de lutte contre l'incendie
Livret de formation équipier d'évacuation
Générateur de flammes à gaz sans fumées et écologique ou simulateur de départ de feu et extincteurs électroniques
Module feu de friteuse
Extincteurs à eau pulvérisée et CO₂
Machine à fumées froides (utilisée principalement lors de l'exercice d'évacuation 2 à 3 semaines après la formation, ou pendant la formation si le client le souhaite)
Alarme incendie type 4 à pile

Méthodes pédagogiques

Tour de table : retour d'expérience de la part des stagiaires
Exposé participatif
Exercices pratiques sur feux réels contrôlés par le formateur
Exercices pratiques sur simulateur
Exercices pratiques évacuation
Visite de l'établissement

Modalité d'évaluation

Évaluation lors des exercices pratiques

Validation de la formation

Attestation individuelle de formation
Registre de sécurité signé en fin de formation par le formateur

Accessibilité handicap

La formation sera adaptée en fonction du handicap de chaque participant afin de faciliter l'apprentissage

PROGRAMME DE FORMATION



Parties Théoriques :

Incendie :

- Objectifs
- Consignes de sécurité
- Mécanisme de la combustion
- Les différentes classes de feux
- Les différents agents extincteurs
- Les différents extincteurs portatifs et sur roues
- Les précautions à prendre lors de l'utilisation d'un extincteur
 - Intervenir en sécurité avec un extincteur (distance de sécurité)
 - « Ne pas placer son visage au-dessus d'un extincteur lors de la mise en pression »
- L'utilisation des extincteurs

Évacuation :

- Objectifs
- Organisation de la lutte incendie au sein d'un établissement
- Les différentes phases de l'évacuation
- Les différents types d'évacuation
- Les acteurs de l'évacuation et leurs rôles
- Les circuits d'évacuation
- Les facteurs aggravants
- La prise en charge des personnes en situation de handicap
- Les signaux d'évacuation
- Le point de rassemblement
- L'accueil des secours extérieurs

Parties Pratiques:

Incendie :

- Utilisation des extincteurs à eau pulvérisée et CO₂ sur générateur de flammes à gaz ou simulateur de départ de feu et extincteurs électronique
- Extinction d'un feu de friteuse

Évacuation :

- Mises en situations
- Visite de l'établissement (cheminements, sorties de secours, point de rassemblement...)
- Les dégagements d'urgence d'une victime

PROGRAMME DE FORMATION



La durée de la formation peut-être adaptée en fonction des contraintes du client

Cadre réglementaire:

- Art. R4227-28 du Code du Travail: L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs

- Art. R4227-39 du Code du Travail: La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attentes sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leurs dates et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre de sécurité tenu à la disposition de l'inspection du travail.

- § 2.3 du référentiel R6 APSAD: "Le chef d'établissement désigne et forme du personnel en charge de l'intervention contre un incendie. La formation du personnel à l'intervention doit être à la fois théorique et pratique. Au minimum, un recyclage de cette formation sur une période de 3 ans est mis en place pour l'ensemble du personnel formé initialement."